

« 2J-TEC »

SARL au capital de 3.000,00 Euros

**22 Rue Méchain
76620 LE HAVRE**

R.C.S. LE HAVRE 531 532 588

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**CABINET HILPIPRE
7 RUE CARDINAL MERCIER
75009 PARIS**



« 2J-TEC »

SARL au capital de 3.000,00 Euros

**22 Rue Méchain
76620 LE HAVRE**


R.C.S. LE HAVRE 531 532 588

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution des missions qui nous ont été confiées et en application des articles L 224-3, L 223-43 et L 227-1 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes clos au 31 mars 2025

Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.



DILIGENCES

Entretiens avec les personnes intéressées par l'opération.

Examen des états financiers des exercices clos au 31 mars 2025 et 31 mars 2024

Révision sommaire des comptes

Examen de la situation juridique de la société et contrôle des justificatifs quant à la libération du capital social.

Contrôle de l'existence des éléments de l'actif.

Obtention d'un état des privilèges et nantissements

Contrôle de la continuité d'exploitation.

Evènements survenus depuis les derniers états financiers.

SITUATION DE LA SOCIETE

La société a été créée le 1^{er} avril 2011 et immatriculée le 8 avril 2011 au Registre du commerce du HAVRE pour une durée allant jusqu'au 6 avril 2110.

Lors de la constitution le capital était de 3.000,00 Euros. Il a été libéré dans sa totalité.

Le capital de la société est donc à ce jour de 3.000,00 Euros composé de 200 parts sociales de 15 Euros chacune.

Il a été libéré en totalité.



La décision de transformation de S.A.R.L. en S.A.S. est basée sur l'obtention d'une plus grande souplesse pour l'organisation et le fonctionnement de la société.

Il convient de vérifier si les conditions de la transformation en S.A.S. sont réunies.

Le capital social est de 3.000,00 Euros représenté par 200 parts sociales.

Le capital social est donc au moment de la transformation de 3.000,00 Euros totalement libéré.

b) Nombre d'associés :

La condition fixée par la loi est remplie.

EVALUATION DE L'ACTIF SOCIAL

La mission du commissaire désigné est :

- d'évaluer l'actif social
- d'évaluer les avantages particuliers
- de s'assurer que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

-au 31 mars 2024, le Chiffre d'affaires s'est élevé à 128.185,72 euros pour un résultat net de 8.834,98 euros.

-au 31 mars 2025 le Chiffre d'affaires s'est élevé à 117.719,08 euros pour un résultat net de 7.881,72 euros.

On peut constater une légère baisse du chiffre d'affaires et du résultat sur le dernier exercice.

La situation actuelle et les éléments fournis permettent de constater un maintien du chiffre d'affaires et que la continuité d'exploitation est assurée.

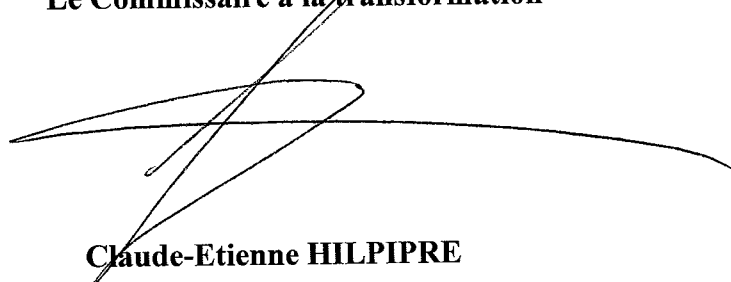
CONCLUSION

- a) La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.
- b) Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.
- c) Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à PARIS
Le 16 octobre 2025

Le Commissaire à la transformation



Claude-Etienne HILPIPRE